



RASSEMBLANT DES CITOYENS, DES ASSOCIATIONS,
DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET POLITIQUES,
UN COLLECTIF ARDÉCHOIS S'EST CONSTITUÉ,
POUR AFFIRMER SON REFUS
DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION
DES GAZ ET HUILES DE SCHISTE.



NI ICI
NI AILLEURS
NI AUJOURD'HUI
NI DEMAIN



COLLECTIF 07 "STOP AU GAZ ET HUILE DE SCHISTE"

<http://www.stopaugazdeschiste07.org/>

ENGAGEMENT & NAISSANCE D'UN MOUVEMENT

Lorsqu'en 2010, l'information par voix de presse est parue que des permis d'exploration d'hydrocarbures non conventionnels avaient été délivrés un peu partout en France dont certains en Ardèche et dans le Gard, **après quelques recherches** à propos de ces hydrocarbures, **la surprise, l'indignation, le sentiment d'injustice et d'inquiétude, le sentiment d'intrusion, le manque de considération, de transparence, ont engendré une violente réaction** contre cette décision non démocratique venant « d'en haut », des « bureaux parisiens »

L'absence d'information et de concertation des citoyens et des élus a été la motivation première à la mobilisation et à la farouche volonté de s'opposer par tous les moyens à l'aberration économique, sanitaire et environnementale de ces projets aux conséquences désastreuses :

- * Une volonté de préserver :
 - son cadre, sa qualité et son choix de vie
 - son environnement
 - l'intégrité de son patrimoine foncier et paysager
 - ses ressources agricole et touristique

NI ICI

- * Une volonté de préserver ses valeurs et ses convictions contre ces décisions arbitraires
NI AILLEURS

- * Une volonté de faire prévaloir ses arguments pour l'intérêt général des territoires impactés

L'adhésion s'est faite autour d'un sentiment identique : l'indignation et d'une même réaction : " le rejet " . Avec un objectif commun : la résistance et l'opposition.

Cette farouche volonté de faire échouer ces projets a été renforcée par le soutien de la population. L'identification au territoire, passerelle entre les natifs et non natifs a été une donnée importante de l'adhésion et de l'engagement à cette lutte qui se traduit par une forte mobilisation dans la durée et une mobilisation très intense lors des périodes " d'urgence " .

La recherche de lien social n'entre dans ce mouvement que de manière très marginale.

NAISSANCE D'UN COLLECTIF DE DÉFENSE

L'engagement d'individus souhaitant apporter et partager leurs compétences (géologues, hydrogéologues, juristes, économistes, écologistes, infographistes, informaticiens, agriculteurs, etc.) et de structures possédant, de part leur passé militant, une expérience et une expertise des luttes a été essentiel dans la structuration et la gouvernance du mouvement.

Cela a entraîné un rassemblement au-delà des habituelles affinités et appartenances politiques, syndicales ou environnementales.

La grande manifestation de Villeneuve de Berg du 26 février 2011, qui a réuni plus de 18 000 personnes, a été le moment fondateur du mouvement.

De ce mouvement convergent est né, début 2011, le COLLECTIF 07 STOP AUX GAZ ET HUILES DE SCHISTE qui affirme son refus de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère (gaz et huiles de schiste, gaz de charbon, huiles lourdes, gaz de houille ...) et tous hydrocarbures dont l'extraction nécessite l'utilisation de techniques, quel que soit leur nom, nécessitant de fracturer, stimuler ou encore de fissurer la roche et ayant pour conséquence de porter atteinte à son intégrité.

Il s'oppose à l'aberration économique, sanitaire et environnementale, aux conséquences désastreuses pour les territoires impactés, de ces projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels et il promeut une nécessaire transition énergétique, écologique et solidaire.

La forte motivation d'individus souhaitant apporter et partager leurs compétences (géologues, hydrogéologues, juristes, économistes, écologistes, infographistes, informaticiens, agriculteurs, etc.) ainsi que **l'apport de structures associatives** désireuses de faire bénéficier le mouvement naissant de leur expérience des luttes et mobilisations ont permis la création d'un mouvement qui s'est rapidement structuré en collectif.

L'apport des réseaux de chaque structure adhérente a permis

- d'élargir le champ d'action
- le partage et la mutualisation des moyens et des supports
- d'améliorer la capacité à se structurer par addition de compétences

Il faut noter des apports essentiels en logistique et en expérience de certaines de ces structures ainsi que ceux de nombreuses municipalités.

C'est dans ces aspects autogestionnaires et collégiaux relatifs au fonctionnement que le Collectif 07 SGHDS a su mutualiser et fédérer démocratiquement les différents acteurs, sans qu'à aucun moment ne s'instaure une quelconque hiérarchie. La structuration adoptée reflète la diversité du mouvement et des acteurs impliqués. Elle permet d'exploiter au mieux la complémentarité et la mutualisation des compétences, la créativité individuelle et collective, créant ainsi une synergie au service du mouvement. C'est une véritable richesse.

OBJET DU COLLECTIF 07 STOP AU GAZ DE SCHISTE

La définition des buts et objectifs sont essentiels dans la recherche de l'adhésion du plus grand nombre à ce collectif ainsi qu' au sentiment d'appartenance qu'il déclenchera. Son objet doit être fédérateur, simple et compréhensible.

Les objectifs initialement définis seront régulièrement redéfinis et précisés afin de s'adapter à l'évolution du mouvement et de la lutte.

Le Collectif 07 Stop au Gaz et Huile De Schiste affirme son refus de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère et autres hydrocarbures dits non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste, huiles lourdes, gaz de réservoir compact, gaz de couche, sables bitumineux, ...) et de tous les hydrocarbures dont l'extraction nécessite l'utilisation de techniques, quel que soit le nom, nécessitant de fracturer, stimuler ou encore fissurer la roche et ayant pour conséquence de porter atteinte à son intégrité.

Ce refus a été motivé en raison de l'absence d'information et de concertation à propos de l'aberration économique, sanitaire, environnementale aux conséquences désastreuses de ces projets pour les territoires impactés.

Le Collectif 07 Stop au Gaz et Huile De Schiste promeut une nécessaire transition énergétique, écologique et solidaire.

LA CHARTE

La charte est un document de référence qui définit le réseau et qui formalise de façon claire et synthétique son organisation, son fonctionnement mais aussi ses buts et objectifs ainsi que ses valeurs. Elle en dresse les moyens, le plan d'action et les modalités.

La charte est un outil de cohésion interne auquel se référer à tout moment. Elle véhicule les valeurs et les messages du collectif.

L'adhésion de toutes les structures adhérentes à cette charte permet la structuration et la gouvernance du mouvement et en facilite le travail collaboratif.

C'est LE document qui permet la structuration du mouvement en une structure organisée et fédératrice.

L'ASSOCIATION

Une association créée le 20/08/2011 permet de donner une existence morale au Collectif 07 SGHDS. Sa direction en est collégiale.

En sont membres de droit et de fait du Conseil d'Administration, les personnes physiques représentant un collectif local et les organisations membres du Collectif 07 qui ont adhéré à la charte et aux statuts.

GOUVERNANCE

La charte définit les valeurs, l'objet et le fonctionnement du Collectif 07 SGHDS.

L'adhésion à cette charte est un pré-requis à l'adhésion au collectif et à l'association.

L'adhésion du plus grand nombre à la lutte ainsi que la cohésion du collectif est une priorité.

Le fonctionnement autogestionnaire, sans hiérarchie, la prise de décision au consensus et la communication non-violente ainsi que la transparence sont des préoccupations premières.

La recherche de la plus grande efficacité possible est un objectif premier.

Le Collectif 07 SGHDS en appelle à l'objectivité, à la loyauté, à l'autorégulation et à la responsabilité des structures adhérentes impliquées dans le mouvement.

MODE

Rassemblement pluraliste, apolitique et fédérateur au message unitaire et non partisan composés de 120 structures (collectifs citoyens, associations, syndicats, partis politiques).

Il n'y a pas d'adhésions individuelles mais une structuration des individus au sein de collectifs.

STRUCTURE

Collectif au fonctionnement autogestionnaire basé sur le principe de la démocratie participative sans hiérarchie avec des prises de décision au consensus après échanges et débats basés sur le principe de la communication non violente.

Les organisations adhérentes sont souveraines et autonomes dans le respect de la charte.

Chaque structure est représentée par deux membres qui en sont les délégués.

Ces représentant-e-s sont convié-e-s aux réunions mensuelles (plénières) du Collectif 07 et possèdent deux voix de vote maximum par organisation.

Ces personnes peuvent participer aux commissions de travail selon leurs compétences.

L'émergence et de la mise en valeur de compétences est une préoccupation constante.

Elles communiquent en dehors des réunions plénières par le biais de la liste de diffusion des structures adhérentes et/ou la liste de diffusion des référents de commissions de travail.

Désignation de deux porte-parole habilité à communiquer auprès des médias au nom du Collectif 07 SGHDS. Seules les personnes mandatées par le collectif pourront le représenter.

Les décisions et orientations sont prises en réunion plénière mensuelle du Collectif 07 par les représentants de tous les organismes adhérents présents, dans le respect d'un processus démocratique favorisant la discussion sur les propositions argumentées des commissions de travail ou des questions émanant des structures membres et mises à l'ordre du jour.

La recherche maximale du consensus pour les décisions importantes est privilégiée.

C'est le processus de transformation d'une proposition en une décision qui convient au groupe. Il affermit la position du groupe. Il induit la participation de tous, le partage, l'écoute et la communication non-violente. En cas de nécessité absolue (blocage complet) le recours au vote peut être utilisé mais cette solution n'est pas réellement satisfaisante et doit être réservée plus particulièrement aux décisions secondaires.

FONCTIONNEMENT

Le Collectif 07 SGHDS se retrouve alors dans la position d'une fédération de structures hétérogènes : collectifs citoyens, associations, partis politiques, confédérations syndicales de travailleurs et syndicats professionnels.

1) Si les associations, syndicats et partis politiques sont des groupes formels et structurés , les collectifs citoyens, informels par essence, peuvent être dans le besoin d'acquérir certaines compétences en matière de fonctionnement, de gouvernance, de communication interne ... nécessaires au fonctionnement et à l'efficacité de tout collectif.

2) Le mode de fonctionnement autogestionnaire par opposition au mode hiérarchique habituel des associations, va demander à tous de réels efforts en matière de diplomatie et de pédagogie (échanges, débats, prise de décision au consensus ...) pour la compréhension et la mise en pratique de ce type de fonctionnement autogestionnaire.

Un soin particulier sera régulièrement apporté au montage et au suivi des projets : rentrent ils dans le cadre de la charte ? leur mise en œuvre obéit-elle à l'esprit de la charte et aux règles de fonctionnement ? l'état de leur avancement et les difficultés particulières qui se posent ?

FINANCEMENT

Le financement est assuré par :

- les dons de particuliers lors des réunions et événements organisés par le Collectif 07
- la vente de T-shirts
- les adhésions des structures adhérentes, adhésions dont le montant libre.
- les subventions de collectivités : Conseil Régional, Conseils Départemental, mairies

MODERATION

Tant sur les listes de diffusion qu'en réunion plénière, le respect des autres et la non-violence sont la règle. Seules sont diffusées les informations concernant l'objet du Collectif 07 et chacun s'applique à la plus stricte neutralité politique ou syndicale.

A chaque réunion, désignation d'un animateur/animatrice, d'un-e répartiteur/répartitrice de parole, d'un-e secrétaire de séance, d'un gardien du temps, d'un modérateur.

AXES DE TRAVAIL

- structuration et gouvernance du collectif
- communication interne et travail collaboratif
- communication externe : information et vulgarisation
- rapports et expertises juridiques et scientifiques
- communication par voie de presse, diffusion de documents d'information et de vulgarisation, panneaux, affiches, prospectus, réunions, conférences ...
- actions de mobilisation : manifestations et rassemblements
- Vigilance, Veille, Information et Alerte (VIA)

PARTENARIATS

- avec la Commission Nationale qui regroupe les Collectifs et ONG de France contre les hydrocarbures non-conventionnels de France
- avec la mobilisation internationale
- avec le réseau Rhône-Alpes des collectifs SGHDS
- avec le collectif des Élus de l'Ardèche
- avec les structures représentatives (mairies, Conseil Départemental, Conseil Régional)

L'adhésion du plus grand nombre à cette lutte, la cohésion du mouvement, la légitimité et la crédibilité du Collectif 07 SGHDS ainsi que son indépendance et le respect du mandat initial de la population obligent le collectif à rester centré sur son objet premier.

Par conséquent il n'y aura pas d'associations ou de rapprochement avec d'autres mouvements comme Notre Dame des Landes ou Nuit Debout. La participation à ces mouvements relève de chaque structure, de chaque individu mais pas du collectif.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Liste des commissions : communication et information – juridique – scientifique – finances – VIA (Vigilance, veille, Information, Alerte) – événementiel - transition énergétique - événementiels – coordination nationale et internationale...

Elles sont constituées selon les objectifs définis et y participent les membres des structures adhérentes selon leurs compétences et inclinaisons.

Chaque commission est pilotée par un ou plusieurs référents. Les commissions se réunissent et s'organisent en interne. Elles communiquent grâce à une liste de diffusion dédiée.

Leurs travaux sont présentés en plénière pour réflexions, débats et prises de décision.

Un groupe de travail spécifique peut être créé si le sujet est hors du domaine des commissions ou transversal ou bien pour répondre à un besoin ponctuel.

VIGILANCE, VEILLE, INFORMATION ET ALERTE (VIA) (voir document spécifique)

L'objet de cette commission est de permettre la mise en œuvre rapide d'actions de blocage des travaux en centralisant et en diffusant les informations de mouvements « suspects » de camions par une surveillance de terrain exercée par la population (sentinelles) qui en informent le groupe VIA par un système des pyramides téléphoniques.

L'action non-violente peut aller jusqu'à la désobéissance et la résistance civile non-violente

Une rubrique du site internet est dédiée à la diffusion de l'information de vigilance et d'alerte.

La lettre d'information comportant plus de 3000 inscrits permet de diffuser cette information.

Des journées de formation et des réunions publiques spécifiques à VIA sont organisées afin de canaliser la volonté de résistance citoyenne et de structurer les actions de blocage de travaux. Un plan de bataille et une procédure d'action ont ainsi été définis.

La résistance farouche et la volonté de s'opposer à tout début de travaux a permis par deux fois que les préfets ne délivrent aucune autorisation sous prétexte de troubles à l'ordre public.

SCIENTIFIQUE (voir documents spécifiques)

Cette commission a pour objet la rédaction de documents d'information et de vulgarisation nécessaires à la compréhension et à la connaissance des gaz et huiles de schiste et autres hydrocarbures non conventionnels ainsi qu'à la production d'expertises scientifiques à destination des ministères et administrations concernés.

- rapport sur la fracturation hydraulique
- rapport sur les hydrocarbures non conventionnels : gaz de schiste, huiles lourdes ...
- rapports sur les risques sanitaires et environnementaux
- expertises sur les différents permis à destination de : ministères, DREAL, administrations ...

JURIDIQUE

L'objet de cette commission est le suivi des volets juridique et administratif des permis.

Elle échange à ce sujet avec le Conseil Départemental de l'Ardèche et la région Rhône-Alpes et travaille transversalement avec les collectifs de France réunis en coordination nationale..

- suivi des dossiers administratifs des permis : délivrance, renouvellement, abrogation ...
- suivi juridique des recours déposés par les pétroliers ou par les opposants (collectivités, collectifs, ONG ...)

FINANCES

L'objet de cette commission est la gestion financière du Collectif 07 SGHDS, nerf de la guerre et par conséquent d'une importance stratégique.

Elle est un des principaux liens entre le collectif et l'association.

Elle est le garant de bon fonctionnement administratif et comptable de l'association.

COORDINATION NATIONALE & RÉSEAU RHÔNE-ALPES

Les collectifs de France se réunissent régulièrement en coordination nationale afin d'échanger et de débattre de l'actualité des hydrocarbures non conventionnels, de problématiques des permis spécifiques à chacun, de mutualiser les compétences.

Au sein de la coordination nationale, un groupe est chargé du lien avec les mobilisations internationales.

Certains membres des collectifs réunis en coordination nationale font partie de la commission juridique du Collectif 07.

Un réseau Rhône-Alpes des collectifs a vu le jour dont le Collectif 07 SGHDS est la structure porteuse administrativement.

Il est en charge de la lutte et des mouvements au sein de la région.

Il se décline en Rhône-Alpes sud et Rhône-Alpes nord – Jura – Suisse.

Des actions communes sont menées au sein de ce réseau qui travaille en partenariat.

ÉVÈNEMENTIELS

* Organisation de manifestations (débat dans des salons, fêtes, rassemblements, festivals, stands sur les marchés ...)

* Organisations de conférences :

- de nombreuses conférences en 2011 et 2012
- le changement climatique et le point sur la lutte anti GHDS aux Etats-Unis avec Josh Fox
- TAFTA et les accords de libre échanges avec Marc-Raoul Jennar
- changement climatique et transition énergétique

* Organisation de mobilisations. Parmi celles-ci, les plus importantes :

- grande manifestation de Villeneuve de Berg du 26 février 2011, réunissant plus de 18 000 personnes, qui a été le moment fondateur du mouvement
- forum de la Transition Énergétique & Écologique les 13 et 14 avril 2013 à Villeneuve de Berg
- journée internationale contre la fracturation hydraulique le 19 octobre 2013 à Montélimar
- marche pour le climat de Jaujac le 29 novembre 2015
- participation à la Coalition Climat lors de la COP 21 de Paris en décembre 2015
- grand rassemblement de Barjac du 28 février 2016, réunissant plus de 15 000 personnes, qui a montré une mobilisation et une détermination intactes ainsi que la cohésion de tout un territoire

Certaines de ces manifestations ont été coorganisées avec d'autres collectifs de départements voisins.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE (voir document spécifique)

Une sortie programmée des hydrocarbures et une interdiction immédiate et définitive des hydrocarbures non conventionnels impliquent une nécessaire transition énergétique, écologique et solidaire seule capable de préserver le climat, l'environnement, la santé et l'économie pour un futur dans un monde juste, prospère et équitable.

Cette commission propose des documents nécessaires à l'information et à la vulgarisation

- des différentes énergies fossiles
- des différentes énergies renouvelables
- explique des alternatives du type " scénario négaWatt "
- elle fait la promotion de cette transition jugée nécessaire

Cette commissions de travail a donné naissance à un collectif spécifique et dédié.

En effet le travail dépasse largement le cadre de l'objet et des compétences du Collectif 07 SGHDS et il nécessite à lui seul un engagement spécifique.

COMMUNICATION (voir documents spécifiques)

La création puis la diffusion du logo sur panneaux, autocollants, documentation et affiches a été un signe de « ralliement militant » et qui a contribué à la reconnaissance du Collectif 07 SGHDS comme interlocuteur représentatif.

* Communication interne au Collectif 07 SGHDS :

- par la liste de diffusion comprenant les représentants des structures adhérentes qui diffusent à leur tour au sein de leur structure propre
- par la liste des diffusion des « référents de commission » qui coordonnent les actions du collectif, règlent les affaires courantes, relaient les informations et constituent l'ordre du jour des plénières
- par la tenue de réunions (réunions plénières ou réunions de commissions de travail)
- par des formations spécifiques

* Communication externe :

La vulgarisation et l'information 'est propagée par différents vecteurs :

- la rédaction de documentation papier : GAZettes et autres flyers (dont une en 4 langues) très largement diffusées auprès du public et des collectivités locales.
- la rédaction d'expertises juridiques et scientifiques à usage des dirigeants politiques et de l'administration.

Elles traitent :

- de l'actualité, du fonctionnement et de l'historique du Collectif 07 SGHDS
- de l'actualité juridique des permis hydrocarbures
- de l'actualité des luttes en France et de part le monde
- du volet scientifique des hydrocarbures
- des différents supports : photos, articles divers, références d'ouvrages, vidéos et musiques
- des expertises juridiques et scientifiques

La diffusion s'est propagée par différents canaux :

- participation à de nombreuses événements : stands sur des salons, fêtes, festivals, marchés hebdomadaires de villages...
- participation à des conférences, débats, rassemblements ...
- lettre d'information mensuelle comportant plus de 3000 inscrits
- site internet du Collectif 07 SGHDS et du réseau Rhône-Alpes des collectifs
- réseaux sociaux : Facebook, Twitter ...
- Radio « Touche pas à mon schiste » (Saint Montan)
- émissions et reportages médias : deux porte-paroles représentent le collectif 07 SGHDS
- communiqués de presse
- conférences, débats et forums

L'accueil de nombreux thésards, journalistes, documentaristes, collégiens, lycéens

FORMATIONS

Des formations internes ont été nécessaires pour :

- permettre le bon fonctionnement et la gouvernance du collectif
- aider les militants à créer, structurer et faire fonctionner un collectif local
- permettre aux militants actifs l'acquisition et la maîtrise des connaissances nécessaires à la vulgarisation et à la diffusion de l'information
- permettre une montée en compétence qui augmente l'efficacité du collectif

En matière :

* Scientifique : (voir documents spécifiques)

- géologie : le massif calcaire (karst), les couches dans lesquelles se trouvent les hydrocarbures
- hydrocarbures : leur naissance, les différents hydrocarbures
- cycle du carbone et climat :
- chimie : les produits chimiques et leurs impacts sur l'environnement et la santé
- hydrogéologie : le fonctionnement des aquifères notamment en milieu karstique

* Juridique :

- la délivrance des permis d'exploration et d'exploitation
- le volet juridique des permis en cours

* Économique :

- le poids économique de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels en regard de la consommation française d'hydrocarbures
- les emplois engendrés en comparaison des emplois agricoles et touristiques en dangers

* Communication :

- dans la gouvernance du mouvement : échanges, débats, prises de décision, coopération, communication non-violente ...
- les différentes formes de communication écrite, orale et électronique ...
- l'animation des groupes de travail et des réunions : écoute, échanges, débats, coopération ...
- la modération : écoute, tolérance, compréhension, diplomatie, pédagogie

Un soin tout particulier doit être apporté dans la résolution des désaccords et des conflits ainsi que dans la recherche d'efficacité nécessaire à la poursuite des objectifs. La référence à la charte est utile afin de suivre la ligne fixée mais aussi dans la manière de le faire.

* Formation VIA : (voir document spécifique)

- mettre en place une procédure de surveillance du territoire et de blocage de travaux
- permettre à chacune des structures adhérents de former ses membres afin s'insérer le plus naturellement et le plus efficacement possible dans le processus VIA

MONTEE EN EXPERTISE ET EN COMPETENCE

La montée en compétence entraîne une efficacité grandissante.

La réussite de la mobilisation avec l'adhésion du plus grand nombre à ce mouvement de lutte et de défense ainsi que la création rapide d'un collectif représentatif a permis cette montée en compétence.

La capacité du Collectif 07 SGHDS à fédérer collectivement autour d'un projet commun et à mutualiser les compétences et l'expérience d'individus et d'organisations, sa capacité à mener à bien la structuration et la gouvernance d'un mouvement aux composantes aussi hétérogènes ont été le gage de la naissance d'une lutte efficace.

Par la suite, la capacité à relever les défis qui se posent inévitablement, à surmonter les difficultés, à résoudre les désaccords et les conflits mais aussi à assurer une acquisition et une appropriation des connaissances, savoirs et compétences par et pour tous, ont permis à chacun de se sentir concernés par le collectif et son objet.

Ces raisons ont permis, malgré les difficultés de cette lutte, d'atteindre une partie des objectifs du Collectif 07 SGHDS et d'en poursuivre les buts.

Il est à noter plus particulièrement et sans que cela soit exhaustif :

- logistique et expérience des structures adhérentes (salariés, locaux, équipement, réseaux)
- émergence de personnes ressources compétentes dans le domaine de la lutte (géologues, hydrogéologues, juristes, économistes, écologistes, agriculteurs...) et dans la gestion matérielle (infographistes, informaticiens, rédacteurs, trésoriers...) ainsi que de bons tribuns.
- engagement de personnes militantes membres de réseaux actifs sur tout le territoire du sud Ardèche et ayant de l'expérience et une vision globale des enjeux (NI ICI, NI AILLEURS)
- un engagement militant fort et intense qui s'inscrit dans la durée et qui permet une mobilisation efficace
- soutien et implication de la population et de nombreux élus pour la défense du territoire, des valeurs et des paysages. Devant la mobilisation, les institutions locales ont pris conscience du risque de déstructuration du tissu socio-économique et ont soutenu le mouvement
- partage et mutualisation des moyens et des supports
- structuration et répartition des tâches efficaces
- chance d'avoir de bons tribuns, de bons communicants, de bons gestionnaires des outils de la communication et de la gestion financière
- objectivité, loyauté et autorégulation des organisations impliquées dans le mouvement.
- acquisition progressive de connaissances techniques et de compétences par le travail collaboratif et le relationnel (on apprend en faisant)
- communication et mobilisation réactives et efficaces
- concentration sur l'objet premier du collectif